L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 MARS 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIBEY, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI, MATIN, 24 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails voir aux annonces.

Par Vincent & Co—A 10 heures au No 220 rue du Canal, vente pour cause, cargaison de la barque Lawrence, articles chinois et japonais, et nattes.

Par D. E. Murphy, au magasin No 47, rue des Magasins, vernis copal, japan, vernis à voitures, etc. Aussi, des lots de quincaillerie et de coutellerie, fourneaux, etc.

Par F. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par Hoffman, Marks & Co, à leur salle d'encan, No 30 de la rue de Chartres—articles de fantaisie, "notions," fournitures de bureaux, lingerie, chapeaux.

Par G. Léquement, au No 60 de la rue de Chartres—jaconats imprimés, toiles d'Irlande, ginghams, habillements, chapeaux, articles de toilette.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MÉLANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, VENDREDI.

ACADEMIE DE MUSIQUE — Troupes Walhalla & Bioplastic. et Gaieté Comique.
St-Charles—Frits our Cousin German.
[illegible] City.—Nos 40 et 42, rue St Charles.

La Répudiation.

Répudiation est un mot qui sonne mal aux oreilles honnêtes, nous l'avouons, mais il faut ne jamais s'arrêter au [illegible] même et voir la chose lorsqu'il [illegible] prendre une détermination. En [illegible] nous donc sur le sentiment qui [illegible] que jour de terrain dans le public à l'égard des dettes créées par le [illegible] radical que nous a imposé [illegible].

Nous avons vu avec regret le *Picayune* [illegible] établir la légalité de ce gouvernement. Notre confrère conviendra avec nous, cependant, que si les élections ont été faites sous la pression fédérale, par un enregistrement frauduleux, [illegible] jamais pareil gouvernement [illegible] sorti de l'urne du scrutin. Il est [illegible] de rappeler les moyens par lesquels M. Warmoth et ses complices se sont perpétués au pouvoir. Mais nous en sommes à constater un fait qui ne saurait être démenti, c'est que si ce gouvernement d'Etat n'eût eu pour le soutenir toutes les forces armées des Etats-Unis, si ce n'eût été une folie de la part d'une population vaincue et désarmée de s'engager de nouveau une lutte sans espoir, ce gouvernement eût été renversé par la population indignée en moins de temps que nous n'en mettons à écrire cet article.

C'est donc un bien pauvre argument que celui que tire notre confrère de la soumission de la population à l'administration radicale, pour soutenir que la population se trouve ainsi avoir endossé tous les actes de cette administration, reconnu les lois qu'elle a passées, et validé les obligations et les dettes qu'elle a contractées.

Nous pensons, au contraire, que le jour où le peuple de la Louisiane pourra reprendre possession de son gouvernement et de l'administration de ses affaires, il aura le droit de réviser tout ce qui a été fait par le gouvernement de hasard que nous ont imposé les baïonnettes fédérales. Sans doute, il faudra tenir compte, dans une certaine limite, de ce qui aura été accompli par ce gouvernement *de facto*, et voici, selon nous, la règle qui devra être suivie :

L'Etat devra être considéré comme une personne mineure, dont les affaires auraient été administrées par des mandataires sans qualité légale, et il faudra pour le règlement du passé, appliquer le principe d'équité qui veut que "nul ne s'enrichisse aux dépens d'autrui." Toutes les dettes et obligations qui auront profité à l'Etat devront être reconnues jusqu'à concurrence des avantages que l'Etat en aura retirés. Les autres pourront être annulées, ainsi que les privilèges et monopoles contraires aux droits des particuliers, à la liberté de l'industrie et du commerce et aux intérêts de l'Etat.

Il y a un autre principe à invoquer en faveur de la révision de tous les actes de la Législature radicale. Incontestable en droit civil, il ne l'est pas moins en droit politique, et il doit lever les scrupules de ceux qui croient que les réformes ne peuvent avoir d'effet rétroactif. Ce principe est que la fraude vicie les contrats ou obligations et invalide les titres.

Supposons que, par une circonstance quelconque, la Louisiane puisse nommer une convention. Cette convention sera souveraine et elle n'aura d'autres limites que celles que lui impose la Constitution des Etats-Unis. Elle peut décréter que toute loi obtenue d'une législature, passée ou à venir, au moyen de la fraude ou de la corruption, est nulle et non avenue et ne peut créer de titres ni de droits valables en faveur de qui que ce soit. Ce n'est là, selon le réclame, que l'application d'un principe du droit civil. Une pareille disposition ne viole pas la clause de la Constitution des Etats-Unis relative au respect des contrats, car du moment et il y a fraude et dol, il n'y a pas de contrat. De même, quand un contrat est contraire aux bonnes mœurs, il est nul de plein droit.

Si une compagnie pour se faire voter par la législature une allocation d'un million en bons de l'Etat, a payé les législateurs, ou leur a donné tant pour cent sur l'allocation, il y a à la fois une convention contraire aux bonnes mœurs et une fraude qui font qu'il n'y a pas de contrat.

Les tiers porteurs des bons ne peuvent arguer de leur bonne foi, attendu que les faits qui viciaient l'émission de ces bons étaient patents et notoires, et que ceux qui achetaient des bons de l'Etat en rabais savaient qu'ils faisaient une transaction aléatoire.

Si l'on passe à cette pierre de touche de la fraude et de la corruption toutes les lois qui, en trois ans, ont porté la dette de l'Etat de neuf millions à plus de vingt-cinq, il est bien peu des nouvelles dettes créées qui ne doivent être considérées comme entachées d'illégalité.

Il ne suffit donc pas de protester contre les actes qui porteraient la dette au-delà de la limite constitutionnelle de vingt-cinq millions, il faut bien se garder de reconnaître et d'endosser comme obligatoires pour l'Etat les dettes créées depuis cinq ans et qui rentrent dans cette limite.

Nous ne disons pas qu'il faudra les répudier tou.es, mais nous croyons qu'il faut faire des réserves à l'égard de ces dettes et ne pas renoncer au droit de les réviser. Si nous étions garantis contre le retour d'une pareille législature par une réforme complète dans notre gouvernement, il serait peut-être d'une bonne politique, de la part de l'Etat, de se montrer libéral dans la liquidation du passé, afin de ne pas jeter la perturbation dans de nombreux intérêts. Mais le moment n'est pas venu d'examiner les mesures de conciliation qui pourraient convenir. Il s'agit uniquement de poser et d'établir le droit du peuple de la Louisiane à l'égard des dettes et obligations contractées au nom de l'Etat par un gouvernement et une législature issus de la fraude et de la fraude et dont presque tous les actes sont marqués au cachet de la vénalité et de la corruption. Nous avons cru utile de faire remarquer que le peuple n'est nullement solidaire de ces actes et qu'il sera toujours le droit d'en repousser la responsabilité. Nous sommes, sur ce point, en complet désaccord avec le *Picayune* et nous partageons la manière de voir de notre confrère du *Commercial Bulletin*.

☞ AVIS AUX MÈRES.—Chapeaux pour enfants, en paille, laine, de 25 cents à [illegible] au coin St-Louis et Royale.

☞ Couturières, ne demandez jamais que du fil Willimantic, lequel se vend au No. [illegible], rue des Magasins, où est établie l'agence de la fabrique. C'est à la fois le plus [illegible] le plus solide, le seul avec lequel [illegible] faire un [illegible] ouvrage.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant le [illegible] février 1867, dit : "Son simple [illegible] et l'excellence que me [illegible] font penser qu'un servant, [illegible] machine à coudre de Wilson & Gibbs [illegible] dans une famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 116 & 160, à la Nlle-Orléans.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'ont donc que des éloges.—S'adresser au No 180 de la rue du Canal.

Nouvelles Additionnelles

PAR LE CABLE.

Causes attribuées à l'insurrection de Paris.

Proclamations diverses.

Détails sur les émeutes.

(*Dépêches spéciales.*)

New York, 20 mars.—Des dépêches particulières de France disent que la révolution dans Paris a son origine dans un mouvement anti-clérical excité par les Italiens. Ceci explique la présence de Ricciotti Garibaldi à la tête des insurgés.

On se rappelle que Thiers a envoyé, la semaine dernière, Etienne Arago à Florence sous prétexte d'obtenir l'aide de Victor-Emmanuel pour retirer les garibaldiens de France, mais en réalité, comme on le sait maintenant, pour dire à l'Italie que la France, maintenant comme avant, se propose de protéger le Pape.

Thiers est fortement en faveur du pouvoir temporel, et sa manière de voir ayant été connue, ainsi que l'objet de la mission d'Arago, cela a poussé les garibaldiens à former une alliance ouverte avec les mécontents de Paris. La révolution actuelle est en réalité une guerre dirigée plutôt contre l'Eglise que contre une monarchie.

Paris, 19 mars—Après leur première proclamation, les insurgés en ont publié une seconde ainsi conçue :

"Au Peuple de Paris : Vous nous avez confié la défense des droits de Paris. Nous vous annonçons que nous avons chassé le gouvernement qui nous trahissait. Notre mission est remplie et nous nous adressons à vous pour préparer les élections communales. Donnez-nous comme seule récompense l'établissement d'une vraie république."

Cette proclamation porte 30 signatures.

Le *Journal officiel* contient la proclamation suivante, qui a été distribuée dans tout Paris :

"Les hommes des barricades ont pris possession du ministère de la justice et assassiné les généraux Clément Thomas et Lecomte. On ne sait quels sont les membres de ce comité, on ignore ce qu'ils veulent. Affranchissez Paris des crimes qu'ils ont commis. Enlevez toute excuse à ceux qui les suivent pour l'appui qu'ils leur donnent. Que tous ceux qui ont quelque respect pour l'honneur et l'intérêt de la France se séparent d'eux et se rallient autour de la République et de l'Assemblée."

Cette proclamation est signée de tous les ministres présents à Paris.

L'Hôtel-de-Ville est surmonté du drapeau rouge ; les alentours sont barricadés, mais la circulation n'est pas obstruée.

La plus grande partie des gardes nationaux insurgés appartiennent aux faubourgs. Il y a des barricades dans la rue des Martyrs, l'Avenue Trudaine, la Chaussée de Clignancourt, les faubourgs Saint-Denis, Rochechouart et St. Antoine. Ailleurs, les rues sont calmes. Il n'y a pas eu de pillage, mais il n'y a pas de commerce.

☞ Gants blancs à 1, 2, 3 et 4 boutons, chez Guébié & Nippert.

BIÈRE D'ÉCOSSE ET PORTER DE LONDRES. — Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce de M. John Turpin, qui est ici le seul agent de vente de la fameuse bière de Jeffrey d'Edinburgh et qui importe aussi du brandy de Hennessy, du rum de la Jamaïque, du whisky irlandais et écossais, et du fameux porter de Londres. M. John Turpin est à la tête de la grande maison d'importation rue de la Commune, No 158.

☞ La phthisie commence par des affections dans les bronches. On peut éviter cette maladie mortelle par les premiers soins : le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS a la vertu souveraine de prévenir et de guérir les affections pulmonaires. A la moindre toux, au moindre rhume, usez-en de suite. Ce précieux sirop est préparé par la pharmacie Laplace.

☞ Chapeaux de paille pour enfants, à très bon marché, au coin St-Louis et Royale.

LA TRAVERSÉE DE LA "VILLE DE PARIS."

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

La dernière traversée de la *Ville de Paris* a été, comme on sait, très accidentée, et il a fallu rien moins que l'habileté éprouvée du capitaine Surmont et l'énergie de ses officiers et de l'équipage, pour mener le navire à bon port. Un de nos amis—des plus gros et des meilleurs—nous communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. de Coninck, attaché au service de la *Ville de Paris* :

"......Notre voyage a été marqué par un incident des plus périlleux. Nous avons reçu un coup de mer qui a démoli notre arrière, brisé tout dans la cabine du capitaine et dans celle du second officier. Douze portes ont été enlevées. Le grand salon s'est rempli d'eau jusqu'au-dessus des tables ; les banquettes flottaient et venaient battre, à chaque coup de tangage, les boiseries qui ont été toutes défoncées. L'eau s'engouffrait avec une telle violence qu'il était impossible de monter les escaliers qui conduisent aux cabines.

Nous sommes restés comme cela pendant trente heures sans discontinuer d'enlever l'eau. Tout le monde faisait la chaîne, y compris le docteur. Le brave capitaine Surmont est resté sur la passerelle pendant 48 heures sans en descendre. Nous étions vent arrière avec une vitesse de 14 nœuds. Après ce coup de mer, le capitaine s'est décidé à mettre à la cape. Pour cela il fallait virer de bord, manœuvre extrêmement dangereuse avec un temps pareil. Il nous a assigné à tous un poste, nous a recommandé d'être énergiques et prompts à changer les barreaux des portes de côté au moment du virage. Il a fait ce mouvement avec une adresse et une habileté telles que pas une goutte d'eau n'est entrée à bord. Tout le monde a applaudi quand il a fait annoncer que nous étions à la cape. C'est dans une circonstance semblable que le *Pereire* a reçu son mauvais coup. Enfin, après huit heures encore d'une mer horrible, nous nous remettions en route, [illegible] saines et saufs.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

—La lettre suivante a été adressée à M. le président de l'Académie impériale des "Curieux de la Nature," en session à Dresde :

Bordeaux, 20 février 1871.

Monsieur, — Je me suis grandement senti honoré lorsqu'en 1858 j'ai reçu le diplôme de membre de votre célèbre académie, sous le *cognomen* de Gundelsheimer, compagnon de Tournefort en Orient, allusion obligeante à mes travaux comme botaniste voyageur dans ces contrées. La guerre actuelle entre nos deux nations a pris un tel caractère, qu'un Français ne peut plus sans compromettre sa propre dignité, entretenir des relations, même scientifiques, de l'autre côté du Rhin. En conséquence, je vous prie de vouloir bien retrancher mon nom de la liste des membres de votre académie. Agréez personnellement, monsieur le président, l'assurance de ma considération très distinguée.

CTE JAUBERT,
Membre de l'institut, député du Cher à l'Assemblée nationale.

LE MIDI DE LA FRANCE.

On lit dans le *Messager de Toulouse* :

"Au milieu des effroyables malheurs qui plongent la France dans la ruine et le deuil, le midi offre un bien triste exemple.

"Un étranger qui arriverait tout-à-coup dans nos contrées ne s'imaginerait jamais, en voyant nos airs de fête, qu'en ce moment la moitié de la France est écrasée, souillée, ruinée et foulée aux pieds par le plus odieux et le plus infâme des ennemis.

"En effet, bals, concerts, Casino, Alcazar, [illegible] de tous genres et de toutes sortes, tout cela rivalise d'entrain et d'ardeur, et forme un étrange contraste avec la lugubre situation de nos frères du Nord, de l'Est et du Centre !

"Au camp même de Toulouse, on construit en ce moment un café-concert. [illegible] la peine de noter sur toutes les têtes contre la corruption de l'empire, contre [illegible] système corrupteur, contre ses idées [illegible] ! Que fait-on aujourd'hui ? [illegible] la même chose.

"Un café-concert au camp de Toulouse, dans les tristes circonstances actuelles, [illegible]

"[illegible]

"Nous aurions cru que ce temps de carnaval se serait passé dans le deuil et les larmes. Il n'en est rien. Notre devoir est de le constater avec douleur, puisqu'on n'a tenu nul compte de nos avertissements patriotiques."

☞ AVIS AUX HAVANAIS. — Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE.

La *Gironde* a publié récemment un article du marquis de Noailles, ancien pair de France et ancien sénateur, qui prouve que la république, aussi possible en France que les énergumènes qui s'intitulent les vrais républicains :

Le marquis de Noailles commence par déclarer qu'il ne serait pas d'avenir au homme sur un trône pour qu'il y ait [illegible] monarchie.

En effet, la monarchie est une sorte de religion politique qui implique la foi politique, et il faut que cette foi soit universelle, c'est-à-dire qu'elle embrasse tout le pays. "Or, dit l'auteur de l'article, un pays où règne des compétitions, où des partis également puissants ont leur religion dynastique, où tous ont leur prétendant et élèvent autel contre autel, a cessé d'être un pays monarchique. C'est la maison divisée contre elle dont parle l'Evangile, et qui doit fatalement périr."

L'auteur de l'article va plus loin encore. Envisageant l'hypothèse dans laquelle le trône serait rétabli, il n'hésite pas à affirmer que, quel que soit celui des prétendants que l'on parvienne à placer sur le trône, il ne sera jamais ni le roi de France, ni le roi des Français; il ne sera que le roi de son parti.

"Il pourra, dit le marquis de Noailles, régner de fait quelques années ; les autres partis le supporteront et les circonstances l'aideront à se soutenir ; mais le premier coup de vent le jettera à bas de son trône, et il tombera comme l'autre qui n'a pas de racines."

Jetant ensuite sur le passé un coup d'œil rétrospectif, le marquis de Noailles nous montre, dans la période relativement courte de 80 ans, six changements dynastiques successifs, preuve manifeste que l'idée dynastique ne rencontre plus en France qu'un terrain ingrat, et, selon la remarque du marquis de Noailles, ce serait une façon singulière de raisonner que de dire : "Aucune dynastie ne peut s'établir en France, donc la France est un pays monarchique." Nous citons textuellement.

Dans ces conditions, le marquis de Noailles nous convie, si nous voulons prendre de l'Allemagne une véritable revanche, à nous remettre à la tête des peuples, et à redevenir en Europe les initiateurs des progrès politiques. En d'autres termes, organisons la citadelle républicaine. "L'Espagne, dit à ce propos le marquis de Noailles, l'Italie, d'autres pays encore, n'ont que des trônes chancelants ; l'exemple donné par la France sera suivi, et nous verrons surgir autour de nous des républiques amies. Les sympathies de la Suisse, le seul peuple qui se soit montré sensible à nos malheurs, nous sont acquises d'avance et la grande *République des Etats-Unis nous tendra la main par-dessus l'Océan*. (!) Seule, la république peut regarder en face le colosse germanique ; seule et sans recourir aux armes, par la puissance suprême de l'idée, elle pourra parvenir à le renverser."

Le marquis de Noailles conclut en s'adressant aux hommes d'ordre de tous les partis. Il les adjure de ne pas aller, une fois encore, porter aux pieds d'un prince le pouvoir que le suffrage universel leur a conféré. Il les adjure de garder ce pouvoir, car si leurs mains débiles ne savent le retenir, s'ils l'aliènent au profit d'une dynastie quelconque, ils auront perdu la France.

☞ Quiconque veut gagner de $1 à $2, doit acheter son chapeau au Robert-E. Lee, coin St-Louis et Royale.

Les Evénements de Paris.

On lit dans le *Journal des Débats* du 25 février :

Pendant la nuit dernière une grande animation a régné dans divers quartiers de Paris et surtout aux Champs-Elysées. La population, ignorant que les préliminaires de paix avaient été signés, s'attendait à voir les Prussiens opérer leur entrée dans la capitale à partir de minuit. Environ 15,000 nationaux en armes, faisant partie des bataillons appartenant aux quartiers de Montmartre, La Chapelle, Ménilmontant, Belleville, Montrouge, etc., se dirigèrent vers les Champs-Elysées, devant le palais de l'Industrie.

On décida de se transporter place Wagram, où se trouve installé depuis peu de temps un immense parc d'artillerie, et d'en enlever les engins de guerre qui étaient déposés en cet endroit, l'un de ceux qui devaient, croyait-on, être occupés les premiers par l'ennemi.

Dans plusieurs quartiers, on a sonné le tocsin, et le rappel a été battu, afin d'inviter les gardes nationaux à se porter à la rencontre des Prussiens et d'empêcher leur entrée dans Paris. L'agitation qui régnait alors aux quartiers des faubourgs était telle, qu'on redoutait, non sans raison, une collision dont le résultat déplorable ne peut être calculé, si l'ennemi avait en effet pénétré cette nuit dans la capitale.

Des gardes nationaux se sont empressés d'aller occuper leurs secteurs ; d'autres se portaient au plus vite vers les parcs d'artillerie et en enlevaient, en les traînant à bras, les canons ainsi que les caissons provenant des souscriptions ouvertes parmi les bataillons de la milice parisienne. Ces alertes ne se sont pas calmées que quand on a appris ce matin que l'entrée de l'ennemi était ajournée au 1er mars.

En revanche, le plus grand calme a régné sur la place de la Bastille pendant toute la matinée.

A midi, une centaine de personnes seulement stationnaient autour de la colonne de Juillet, et paraissaient fort surprises de n'y rencontrer qu'une petite affluence de curieux, ainsi qu'une absence complète de manifestations patriotiques. Tout à coup on entend le bruit des tambours et des clairons ; on voit s'avancer trois compagnies du 208e bataillon précédées d'un drapeau orné d'un crêpe et surmonté d'une couronne d'immortelles. Après une courte station et quelques cris de : "Vive la République !" un officier monte au pourtour du socle en marbre, et annonce que le drapeau va être fixé à la grille du chapiteau, de façon à ce qu'il flotte dans la direction de Montrouge. Le 208e fait acte doute partie du 14e arrondissement.

Le bataillon se retire, puis arrivent au même moment [illegible] délégués, avec le drapeau, font trois ou quatre fois le tour de la base de la colonne au son du tambour et du clairon.

Lorsque le drapeau a été attaché à la grille du chapiteau, le commandant a donné l'ordre de battre aux champs à trois tambours et deux clairons qui l'avaient accompagné sur le pourtour du chapiteau.

En remontant la rue de Rivoli, nous constatons que les grilles de la Cour du Louvre et de la Bibliothèque, qui donnent sur la place du Palais-Royal, celle qui fait face à la rue de l'Echelle, ainsi que la grille du jardin réservé des Tuileries, sont fermées. La cour et le jardin des Tuileries sont occupés par plusieurs régiments d'infanterie, entre autres le 113e et le 114e, qui campent dans les baraquements construits pour l'artillerie. Les portes et les grilles de l'Elysée sont entièrement closes. L'état-major de la garde nationale a été transporté dès hier place Vendôme.

Les postes établis de chaque côté de la rue Marigny sont également fermés.

A la porte de la légation de Belgique, nous apercevons une longue queue de pauvres diables venant toucher les secours quotidiens alloués aux Belges sans ouvrage.

Contrairement à ce qui se passait ces jours-ci, personne n'est admis à monter sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile.

La nuit dernière, à quatre heures, des détachements de gardes nationaux se sont présentés à la prison de Ste-Pélagie, en ont enfoncé les portes et ont réclamé la mise en liberté de M. Piazza, colonel du 38e régiment de marche de la garde nationale, et de M. Brunet, commandant du 107e bataillon—11e régiment de marche,—récemment condamnés à deux ans de prison par le conseil de guerre pour avoir pris, le premier le titre de général en chef de l'armée, et le second celui de chef d'état-major.

Le directeur de Ste-Pélagie, se trouvant entièrement dépourvu de moyens de résistance et étant menacé d'être mis à mort séance tenante s'il n'obtempérait pas à la réquisition des envahisseurs, s'est vu dans la nécessité de délivrer MM. Piazza et Brunet.

On lit dans le *Moniteur* de la même date :

"Pendant la soirée de dimanche, vers dix heures et demie, cinq pièces de canon ont été prises au parc de la Muette par une bande d'insurgés, qui n'ont pu en emporter que trois, les deux autres ayant été reprises par la troupe de ligne.

"Ces trois pièces ont été traînées jusqu'au palais de l'industrie, devant lequel 20,000 gardes nationaux armés sont restés jusqu'à six heures du matin.

"Un coup de feu a été tiré place de la Concorde.

"Vers la même heure, M. Mac, commissaire de police du quartier Notre-Dame, faillit être massacré sur le quai de l'Horloge.

"Il passait en cet endroit en compagnie de son secrétaire, lorsqu'un garde mobile, qui précédait un groupe d'insurgés, s'écria :

"— V'là le quart d'œil et son chien.

"Aussitôt la foule se précipite sur ce fonctionnaire, ses habits furent mis en lambeaux, et il parvint à échapper à la fureur populaire en se réfugiant dans la caserne de la Cité.

"Dans la nuit, la foule s'étant portée vers la place du Château-d'Eau, un général, suivi de quelques cavaliers, s'est dirigé sur ce point dans le but de balayer la place.

"Les perturbateurs avaient disparu au seul bruit des chevaux sur le pavé.

"L'agitation est encore très grande à Belleville, où on a battu le rappel et sonné le tocsin pendant une partie de la nuit.

"On dit dans les groupes qu'il faut à tout prix s'opposer à l'entrée des Prussiens à Paris.

Ce soir, la signature de M. E. Girardin reparaît dans la *Liberté*, à la suite d'un [illegible] contre les [illegible] l'Assemblée.

L'EMIGRATION ALSACIENNE. — Londres, 28 mars. — Le gouvernement [illegible] l'Alsace et la Lorraine [illegible]

☞ Nouvel envoi de gants de peau à 75c la paire, chez Guébié & Nippert.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—M. Lefranc donne [illegible], dans le *Trouvère*, sa dernière représentation. Cette soirée sera belle comme exécution artistique, et elle attirera, sans nul doute, la foule à l'Opéra.

Mardi, 28 mars, bénéfice de M. Dumestre. Bientôt, grand Opéra en quatre actes, de Verdi.

☞ Outils de plain vert lumière et bleu de ciel, fraîchement déballés, chez Guébié & Nippert.

LE GRAND TIRAGE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE.—C'est demain, samedi, que doit être tirée au mouvement la roue de la fortune qui décidera du sort des possesseurs de billets à numéros simples pour le grand tirage du 25 mars. A neuf heures du matin, dans les bureaux de la Compagnie de loterie de la Louisiane, en présence des commissaires et du public qui est invité spécialement à assister à l'opération, on procédera à cette cérémonie émouvante pour tous ceux qui ont la chance de gagner le gros lot de cinquante mille piastres, ou de voir multiplier leur mise 2,500 fois puisque le prix d'un billet n'est que de $20. Ceux qui n'ont pas encore de billet ont toute la journée pour s'en procurer et pour participer aux chances du tirage. Avis à tous les retardataires.

☞ Quel fil emploie-t-on ? Le fil supérieur le fil sans pareil est celui de Willison, (*Willison's combed Sea Island Spool Cotton*), qui se vend rue des Magasins, No. 26. Il excelle celui de toutes les autres fabriques. On n'en trouve de meilleur nulle part.

☞ A l'enseigne de Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale, nettoyage de Panamas, sans acide. Chapeaux de saison, à bon marché.

PARIS.—Nous lisons dans l'*Union* :

"Paris, ce Paris que nous ne cesserons d'aimer, et qui restera toujours *la capitale des lettres et de la civilisation*, comme l'a dit la proclamation royale, Paris, par ses aberrations, à compromis gravement, il serait inutile de se le dissimuler, sa situation politique.

"En se mettant d'une façon si flagrante en opposition avec les aspirations et les vœux de la France entière, il a soulevé contre lui des haines qui ne s'éteindront pas, et si la province en vient, comme on le lui conseille, à secouer un joug qu'elle ne supporte plus qu'avec peine, c'est à eux-mêmes, ou plutôt c'est à la tourbe révolutionnaire par laquelle ils se laissent conduire, que les Parisiens devront exclusivement s'en prendre.

"Que pouvons-nous répondre à ceux qui nous rappellent le calme des règnes de Louis XIV et Louis XV, alors que le siège du gouvernement n'était pas à Paris, et qui l'opposent à tous les bouleversements dont Paris a, depuis lors, donné le signal ? Et quel argument opposer aux théoriciens politiques qui font remarquer le soin qu'ont eu les Américains de placer la capitale de chacun des Etats confédérés, non dans la ville principale, mais dans une ville secondaire ?

"Paris se découronne, on peut le dire, de ses propres mains ; c'est pour nous, Parisiens, un vif regret, mais notre devoir de publiciste est de noter le mouvement qui se produit en province et qui tend au déplacement du centre politique de la France."

Une pétition, dit la *Province*, se signe dans ce sens à Bordeaux.

D'un autre côté, les journaux d'Agen nous donnent le texte d'une pétition à faire signer dans toutes les communes. Voici les considérants que l'on propose de placer en tête des listes d'adhésion.

"Département de..., commune de...

"Considérant qu'il est urgent d'établir un gouvernement stable ;

"Considérant que Paris, par ses révolutions périodiques, porte le plus grand préjudice aux intérêts de la patrie ;

"Les électeurs soussignés ont l'honneur de demander à leurs représentants, que dorénavant la ville de Paris ne soit plus la capitale politique de la France.

Il semble que Paris ait voulu fournir de nouveaux arguments aux pétitionnaires.

CHRONIQUE LOCALE.

DÉCISIONS ATTENDUES. — Les jurés n'ayant pu s'accorder dans l'affaire d'égalité sociale intentée par M. Sauvinet, le juge Dibble aura à décider, son opinion qui, d'après la dernière loi, deviendra un jugement.

Le même juge a aussi à se prononcer sur l'affaire de la dette flottante de la ville et la limite constitutionnelle de la dette de l'Etat.

Quant à la question de la taxe pour les écoles, elle est tombée sous la juridiction du juge Léaumont qui entendra les plaidoiries aujourd'hui et se prononcera certainement après ou demain au plus tard, d'après ce que disent les membres du barreau des écoles.

PROCÈS CONTRE LES ABATTOIRS. — Des marchands de bestiaux allèguent qu'ils ont pris des arrangements pour recevoir et abattre de 50,000 à 60,000 têtes de bétail qu'ils sont en outre actionnaires de la Compagnie des Abattoirs, et que si les abattoirs sont transportés sur la rive gauche, cette mesure leur causera un tort irréparable. Ces nouveaux intervenants ont donné une caution de $5000 sur l'injonction qu'ils demandent contre la nouvelle direction pour l'empêcher de faire le changement projeté. Ce procès là ne nous paraît pas fort dangereux pour les bouchers.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—Mme veuve Ocean Leigh a obtenu jugement contre la compagnie d'assurance de Knickerbocker pour $10,000, montant de l'assurance sur la vie de son mari décédé. La compagnie contestait la réclamation parce que le défunt menait dit sur la police avait été pas été payé. Le billet était dû la veille de la mort de M. Leigh, mais n'avait pas été présenté pour le paiement et, pour cette raison, la cour a décidé que la compagnie devait payer le montant de la police, c'est-à-dire les $10,000.—Rien de plus juste.

AFFAIRE DE LA RUE ST-LOUIS.—Les témoins entendus hier et avant-hier, après la décision du jury sur les lieux, sont le capitaine Badger, le sergent Léonard Malone, l'officier spécial James S. Smith, l'officier A. Pecora et plusieurs autres.

Le premier déposé que le sergent Malone et le détective Smith, envoyés par lui en mission d'enquête, revinrent avec les sections à son bureau, ayant dans leurs mains nombre de bonds et d'autres papiers de valeur, trouvés sur Bertin et Capdeville. Mat Hogan vint ensuite et se rendit. Sayres fut arrêté et relâché par le recorder. Le même chose fut faite à l'égard de Malone. Tous les deux ont été réarrêtés subséquemment.

Le sergent Léonard Malone a visité la rue d'Orléans et demeuraient Capdeville et Bertin. Il y avait une voiture de déménagement devant la maison, mais les deux hommes étaient loin. La voiture de déménagement fut suivie jusqu'au No 443 rue White, où Bertin fut trouvé couché sur le plancher. Il n'y avait pas de meubles dans la maison. Bertin fut arrêté et certains papiers de valeur furent trouvés sur lui.

Le sergent Malone a reconnu alors un paquet de papiers qu'il prit à Bertin et qui ont été reconnus par MM. Rochereau et Crabites comme venant de leur caveau. Bertin devint furieux quand on l'arrêta ; il avait un pistolet chargé dans sa poche. Sa main droite avait plusieurs écorchures toutes fraîches. C'est Pecora qui a arrêté Capdeville.

L'officier James L. Smith dit qu'il a trouvé chez Capdeville un paquet de petites clés appartenant à sa femme, dit-il. La déposition de l'officier Smith ressemble, en somme, à celles du chef Badger et du sergent Malone.

L'officier Pecora est entendu ensuite. Environ une heure après l'arrestation de Bertin, l'arrêtai Capdeville dans la même maison. Nous le fouillâmes au bureau du chef. Il me remit un petit revolver. Le prisonnier avait 8 ou 10 piastres de monnaie et quelque $30 ou $40 en plus gros billets.

Pecora reconnaît les bonds qu'il avait trouvés éparpillés sur le plancher dans la maison de la rue White.

Aussitôt que nous fûmes convaincus, dit-il, que nous étions arrivés au véritable endroit, nous nous précipitâmes dans la maison. Je traversai en courant le parterre et l'entrai dans la chambre de derrière où je vis Bertin. Ne bougez pas, lui criai-je, en braquant mon pistolet contre lui, ou vous êtes un homme mort.—Les papiers alors lui tombèrent du bras et s'éparpillèrent sur le plancher.

Plusieurs témoins étant absents, des mandats d'amener sont lancés contre eux.

OBJETS VOLÉS.—Mercredi, l'officier Taylor, du Troisième precinct de police, a trouvé, rue Rochblave No 310, des robes, des pièces d'argenterie, des montres d'or et des articles de bijouterie, reconnus par Louisa Bird comme ayant été volés chez elle. C'est en vertu d'un mandat émané du Deuxième District que la perquisition a été faite.

VOL. — Une négresse qui avait été employée comme domestique chez Mme T. O. Meeks, rue Magnolia No 311, est soupçonnée d'avoir volé à cette dame quelques robes de prix et une montre d'or.

TENTATIVE DE [illegible].—Constant Kennedy (couleur) qui avait attenté à la vie de Mme Beebe, chez elle, rue des Ursulines, en janvier dernier et qui l'avait grièvement blessée à la tête avec une hache, a été renvoyé par le recorder Staës devant la Première Cour de District. Plusieurs témoins ont déposé qu'il est fou.

VOLEURS.—Une bande de voleurs s'est introduite, hier matin, dans la maison de Mme [illegible], à Carrollton, et afin de [illegible] avec un gros lot d'effets. [illegible]

ARRESTATION D'UN HOMICIDE.—Un nommé [illegible] accusé du meurtre [illegible]

CAS GRAVE, MALHEUR IL EN FUT RÉSULTÉ ! — [illegible] télégraphe du [illegible] au chef de police qu'hier [illegible] sénateur Campbell et le sénateur Pinchback, se promenant en buggy, ont [illegible] rue du Canal une collision où l'Hon. [illegible] a été légèrement blessé. L'Hon. Campbell et l'Hon. Pinchback n'ont eu aucun mal.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Nouvelle proclamation de Thiers.

Bismarck menace de tirer sur Paris.

Favre menace de coopérer avec les Allemands.

On dit que Favre veut éliminer Thiers.

Des insurgés ont occupé Vincennes.

La garnison a fraternisé avec eux.

Ils font plusieurs nominations ministérielles.

Ils ont emprunté un million à la Banque de France.

Une tuerie sur la place Vendôme.

Un attroupement de citoyens s'enfuit éperdu.

Profonde consternation à Paris.

La Bourse est déserte.

On annonce un prochain mouvement insurrectionnel à Lyon.

Menotti Garibaldi commande les insurgés de Montmartre.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 23 mars—Les dépêches de Paris sont très inquiétantes. Une vive agitation y règne parce que les nationaux ont tiré sur la foule qui voulait passer dans les districts occupés par les insurgés. On craint un combat ce soir.

On rapporte que Bismarck a informé Thiers que les Allemands occuperont Paris dimanche, à moins que Thiers ne soit maître de la situation.

Versailles, 23 mars—Tous les principaux officiers de l'empire sont retournés d'Allemagne en France et sont, sans exception, retirés du service militaire.

Le comité a fait à l'Assemblée un rapport contraire au projet de loi pour l'élection d'un conseil municipal à Paris.

Jules Favre a lu une lettre de Bismarck disant que les événements de Paris n'indiquent pas que la convention conclue avec les Allemands ait été exécutée, et insinuant que les Allemands pourraient, si la convention n'est exécutée, ils ouvriront le feu sur la ville.

Cette déclaration a causé une grande agitation dans l'Assemblée et Favre a donné à entendre que si Paris résistait, le gouvernement coopérerait avec les Allemands.

Paris, 22 mars, 10 h. P. M. — Il n'y a pas eu de nouvelle effusion de sang depuis six heures. Les insurgés armés ont été renforcés. La ville est calme et l'agitation [illegible]. Des gardes nationaux, sous l'ordre d'un ordre du Comité central républicain, ont occupé le fort de Vincennes sans opposition, la garnison fraternisant avec eux quand ils ont paru.

Des troupes s'organisent dans plusieurs arrondissements dans l'intérêt de l'ordre.

Le député Clémenceau a couvert l'unanimité des insurgés et a été destitué de la place de maire.

Le général Cluseret s'est installé comme ministre de la guerre.

Le journal officiel des insurgés annonce la nomination de Lullier comme général de la garde nationale.

Le colonel Eudes a été nommé ministre de la guerre et Sanglier ministre des affaires étrangères.

Le général Chanzy est toujours prisonnier.

La Bourse est déserte.

Londres, 23 mars, au soir — Consolidés 92. Bonds américains calmes.

Les espèces à la Banque d'Angleterre ont augmenté de £14,000.

Versailles, 23 mars—On rapporte que la populace à Paris a assassiné le général Raphael.

Une proclamation au peuple de France, signée par Barthélemy, a été lancée par Thiers. Après avoir rappelé ce qui se passe à Paris, la pièce conclut ainsi : "La France repousse le mouvement. Ne craignez pas notre faiblesse. Nous, vos seuls représentants, nous maintiendrons notre mandat et ne transigerons pas avec les coupables."

Tout reste tranquille à Lyon. Le préfet a lancé une proclamation où il déclare son adhésion à l'Assemblée.

La proclamation est bien reçue.

Des manifestes sans nombre sont émis par les insurgés, ordonnant des élections. Les autorités établies protestent partout contre ces manifestes.

L'armée en Bretagne attend mouventanément l'ordre de marcher sur Paris.

Par ordre du conseil suisse, les soldats de l'armée française arrêtés en Suisse qui sont pourvus de billets pour les chemins de fer et qui ont de l'argent, ont la permission de retourner en France.

Paris, mercredi soir, 22 mars. — Ce soir, nombre de personnes sans armes, se sont rendues rue de la Paix à l'entrée de la place Vendôme et ont demandé aux sentinelles de les laisser passer dans des districts occupés par les insurgés. La requête ayant été refusée, les intervenants ont déployé un drapeau. Les nationaux ont menacé de la baïonnette le porte-drapeau, et la foule a commencé à se retirer sans délai. Le baron Nathan a saisi le drapeau et a exhorté la foule à marcher contre la force illégale occupant la Place. Le conseil était suivi, les nationaux occupant la Place ont battu du tambour et ont tiré en l'air.

La foule se retirant trop lentement, trois rangs des nationaux se sont avancés en dehors des lignes et ont fait feu sur l'attroupement. Il y a eu une terrible scène qui a duré cinq minutes ; après quoi la foule s'est retirée, frappée de terreur. 20 personnes au moins ont été tuées ou blessées par le feu des gardes. Le baron Nathan a reçu deux balles dans la poitrine. Les nationaux de la place Vendôme ont été depuis renforcés et maintenant ils se conduisent avec ordre. La garde nationale a été généralement appelée aux armes et on craint un conflit pour cette nuit.

L'affaire de la place Vendôme a créé une grande consternation parmi les habitants de Paris.

Versailles, 23 mars—Le gouvernement a demandé aux Allemands de ne pas bombarder Paris, de peur que les innocents n'en souffrent.

Le général Cremer a été sommé de se rendre à Versailles, mais n'ayant pas répondu à la sommation, il sera jugé pour désobéissance aux ordres.

Versailles, 23 mars — Jules Favre a lu une lettre du comte Bismarck qui dit que les événements de Paris n'indiquent pas l'exécution de la convention faite avec le commandant allemand, convention qui interdit toute approche des lignes devant les forts occupés par les Allemands.

Bismarck demande que le télégraphe de Paris qui a été détruit soit rétabli dans les 24 heures ou Paris sera traité en ennemi, et s'il se commet une autre violation des préliminaires de paix, le feu des forts sera ouvert sur la ville.

Favre a dit qu'il avait répondu à Bismarck que l'insurrection dans Paris était une surprise, mais qu'elle serait réprimée, et que s'il y avait quelque délai en cela, c'est que le gouvernement désirait prévenir toute effusion de sang. Le gouvernement n'avait aucun moyen de réparer le télégraphe, mais il demandera le rétablissement des moyens de [illegible] comme que la ligne télégraphique traversa.

Plusieurs journaux de Paris sont allés s'établir à Versailles.

Les insurgés de Paris ont obtenu un million de la Banque de France contre le dépôt d'un bon formel du trésor.

Rothschild a refusé de payer une réquisition faite sur lui.

Londres, 23 mars—Une dépêche de Versailles au Daily News, dit : la lettre du comte de Bismarck a produit une grande sensation dans l'Assemblée et Favre, dans ses remarques, a donné à entendre que si Paris résiste, le gouvernement coopérera avec les Allemands.

Il y a une rumeur qui dit que Favre tâche d'éliminer Thiers.

Les généraux Lecomte et Thomas ont été enterrés dans un fossé.

La rue de la Paix est une mare de sang. La vie de personne n'est en sûreté à Paris.

Paris, 23 mars. — Les gardes nationaux ont rétabli mardi le maire de la [illegible] qui avait été dégommé par les insurgés.

Le comité central républicain à décidé de désarmer les nationaux du quartier St-Germain.

Pendant la nuit le 1er bataillon essayèrent de surprendre le 11e bataillon occupant la place de la Bourse, mais ils ont échoué. Nombre de bataillons promettent récemment pour maintenir l'ordre.

On annonce que les nationaux de Lyon n'attendent que l'arrivée d'une délégation de Paris pour former un comité central sur le plan de celui qui siège à Paris.

On rapporte maintenant que Menotti Garibaldi commande les insurgés de Montmartre.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 23 mars—Par suite des dernières soumissions des insurgés, il ne reste que deux petites bandes dans le district de Cienfuegos.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 23 mars—Le Président a envoyé le message suivant au Congrès :

"Il existe maintenant dans quelques Etats de l'Union un état de choses qui met en péril les existences et les propriétés et rend dangereux le transport des malles et la perception des revenus. La preuve qu'un tel état de choses existe dans quelques localités est maintenant devant le Sénat pour que le pouvoir remédie à ces maux, on qui n'est pas au pouvoir des autorités d'Etat. Je ne doute pas que le pouvoir du l'Exécutif des Etats-Unis, agissant dans les limites des lois existantes, ne suffise aux éventualités présentes, mais ce pouvoir n'est pas clair, je recommande, en conséquence, l'adoption de telle législation qui, dans l'opinion du Congrès, pourra assurer efficacement la vie, la liberté et la propriété et l'exécution des lois dans toutes les parties des Etats-Unis. Il peut être opportun de déclarer que la loi est applicable, conformément à cette recommandation, et à la fin de la prochaine session du Congrès. Il n'y a pas d'autre sujet lequel j'ai à recommander de législation pendant la présente session.

"Signé : U. S. GRANT."

Les secrétaires du Président, Boutwell et Robeson, ont passé [illegible] la journée au Capitole.

SÉNAT.—En dépit de [illegible] du Sénat, M. Sumner a employé toute l'heure du matin à lire des extraits [illegible] sa résolution sur Saint-Domingue pour prouver que la marine des Etats-Unis travaillé à empêcher la libre expression des vœux du peuple de Saint-Domingue.

M. Pomeroy a présenté un bill, qui, après avoir décrit l'état de choses [illegible] donnant au Sud, conclut ainsi : "le Président est, en conséquence, autorisé, s'il est convaincu des faits exposés, à lancer, à sa discrétion, une proclamation déclarant la loi martiale dans tel comté ou district de comté spécifié ; et, en outre de la force de milice indiquée par la loi de 1795, il est autorisé à employer l'armée et la marine des Etats-Unis pour supprimer toute résistance aux lois des Etats-Unis, et pour faire juger toute personne accusée de crimes contre les Etats-Unis ou contre tout citoyen qui, par les lois et la Constitution des Etats-Unis, a droit à la protection et à l'égalité des lois. Les dites personnes seront jugées, et si elles sont déclarées coupables, elles seront punies conformément aux règles et articles de la guerre, et le Président est autorisé à suspendre le writ d'*habeas corpus* [illegible] rapport au Congrès [illegible].

CHAMBRE. — Une résolution pour que la Chambre s'ajourne lundi, jusqu'au décembre, a passé par 112 voix contre 96.

Le bill pour le pont sur l'Arkansas à Little Rock, a passé et va au Président.

Le message du Président a été lu et a été suivi d'un vif débat sur la motion, qui a été finalement adoptée, de le renvoyer à un comité de neuf, qui se compose de Shellabarger, Ben Butler, Scofield, Dawes, Blair, du Michigan, Thomas, Morgan, Kerr et Whitehouse.

La Chambre s'est ajournée à lundi.

NOUVELLES DIVERSES.

Rio Janeiro, 4 mars—La crise ministérielle dure toujours. Senor Paranhos ne peut réussir à former un ministère.

St-Louis, 23 mars—Arrivés, le bateau Kellogg et ses barges, de la Nouvelle-Orléans. Parti, le Belle St-Louis, pour Memphis. Le temps est nuageux et froid.

New York, 23 mars—Les navires à vapeur City of London, St Lawrence et Pharingina, qui étaient détenus à la quarantaine, à cause de la variole qui régnait à bord, ont été relâchés. L'Abyssinia et une goëlette, sont encore détenus pour la même cause.

Key West, 23 mars—[illegible] s'était échoué dans la [illegible] a été renfloué [illegible] se rendant à [illegible].

Pittsburg, 23 mars—Grand incendie ce soir. Une tannerie et une scierie ont été détruites. Perte totale $100,000.

St-Louis, 23 mars—La Fonderie de l'Union a été détruite par le feu ce matin. Perte $65,000.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 23 mars—Coton plus ferme : Middling uplands 7 3/4 à 7 1/2. Orléans 7 5/8 à 7 3/4. Vendu 15,000 balles.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 23 mars, au soir—Argent facile de 4 à 5. Sterling 9 3/4 à 9 7/8. Or 111 à 111 1/4. Gouvernements plats et lourds. 5-20 de '62, 112 1/4. Louisiane 65 et 63. Levée 78 1/4 et 85.

New York, 23 mars au soir. — Coton ferme. Vendu 4,500 balles ; Mid. Upland 15 1/4. Farine inactive et sans changement : bon extra $7 15. Farine de maïs $. Whisky 91.

New-York, 23 mars — Café est ferme et calme. Le sucre maintient son cours ; les qualités "fair à good refining" sont cotées à 7/8 à 9 1/4. La mélasse est calme ; celle de la Nouvelle-Orléans 25 à 85. Riz ferme de 9 1/4 à 9 3/4.

New-York, 23 mars — Le sterling est toujours inactif. Or, vendu à 110 7/8 durant le courant de la journée. 10-40, 108 1/2.

Chicago, 23 mars—Tout indique une forte abondante récolte de fruits.

Memphis, 23 mars—Coton plus ferme ; Mid. rare à 14 1/4.

Liverpool, 23 mars au soir.—Coton calme et ferme ; Mid. Uplands 7 1/4 ; Orléans 7 3/4. Vendu 14,000.

Savannah, 23 mars—Coton en demande modérée ; Mid. 14. Stock 85,000.

Galveston, 23 mars—Coton calme : Bon ordinaire 13 1/4. Stock 55,985.

Charleston, 23 mars—Coton ferme et en bonne demande ; Mid. 13 3/4. Stock 23,055.

Mobile, 23 mars.—Coton calme ; Mid. 14 1/4. Stock 61,891.

Cincinnati, 23 mars — Coton ferme et en demande modérée. Middling 14 à 14 1/2. Farine inactive et en baisse. De famille $ 20 à $ 50. Mais en bonne demande aux pleins prix. Porc plat et en baisse à 20 00. Graisse nominale à 12 1/2. Bacon nominal. Épaules 7 3/4.

St-Louis, 23 mars — Farine inactive et sans changement. Superfine 4.50. Maïs inactif et en baisse. Porc plat à 20 00. Graisse languissante à 11 1/2.

Louisville, 23 mars—Coton plus ferme. Middling 14 à 14 1/4. Farine extra de famille 6 25. Porc inactif et faible à 19 00. Provisions nominales. Whisky inactif à 85. Tabac actif, sans changement.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 23 mars—Descendant le steamer Bismarck. Temps clair et chaud.

Memphis, 23 mars—Descendant les steamers Julia et [illegible]. Temps clair et agréable.

Louisville, 23 mars — Arrivé : Les steamers Armory avec barges, M. Turner, Wawatta en Virginie, de la Nouvelle-Orléans. Parti, le steamer Susie Silver, pour le même port.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 23 mars, 6 P. M.—Arrivés : le steamer Harris, de Brazos Santiago ; le steamer Herman, de New-York.

Dépêches d'Avant-hier.

Berlin, 22 mars—On annonce de bonne source que le retour des prisonniers a été agréé pour le moment.

Versailles, 22.—L'ordre se rétablit graduellement dans Paris. La démonstration des citoyens, faite par des citoyens bien disciplinés a eu un heureux effet. Les mobiles étant d'accord, le gouvernement compte [illegible].

Le maréchal Canrobert a [illegible] à Thiers des ouvertures qui ont été bien reçues.

Paris, 22 au soir.—Le [illegible]

L'opinion générale est que le gouvernement [illegible] sera pas en état de combattre [illegible].

Le peuple dit que les [illegible] militaires et administratives de [illegible] sont fidèles à [illegible].

Washington, 22 mars.—On discute la résolution de M. Anthony, tendant que les affaires de cette session soient [illegible]. M. Trumbull soutient que l'interprétation des extrémistes empêcherait de prendre en considération la question de [illegible].

CHAMBRE.—Rien.

Vicksburg, 22 mars — Un incendie a détruit hier trois quarts d'un îlet sur la rue de la Levée, entre les rues Clay et Clay. Les maisons brûlées étaient occupées par des cafés, tavernes, magasins, boulangerie à vapeur, pharmacie, entrepôt de fois, distillerie. Plusieurs autres maisons ont été endommagées. [illegible] $200, assurance partielle.

New-York, 22—midi—Coton ferme. Upland 15 1/4. Orléans 15 3/4. Vendu 3000.

New-York, 22.—Or lourd à 110 7/8. Sterling 9 7/8 à 10.

Passe du Sud-Ouest, 22 mars [illegible]. Baromètre [illegible]. Le temps est calme et il y a du brouillard. [illegible] Paris.

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES.

A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs et marchands en gros et en détail, offrent à des prix bas TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, [illegible], Carpettes, Couvertures de Tables, Crins, Damas, Rideaux, Corniches, etc.

Société Italienne de Secours Mutuels.

[illegible]

ALEX. BONNEVAL, Secrétaire.

AVIS.

Le grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane aura lieu DEMAIN, samedi, 25 mars 1871, à 11 heures du matin, au-dessus de la salle de la Compagnie.

"Gros lot, $50,000."

"Seulement 20,000 numéros."

"Prix du billet $20 seulement."

Le public est invité à assister au tirage.

AVIS.

[illegible]

Ale d'Ecosse. Porter de Londres.

AGENT exclusif de la célèbre ALE de Jeffrey, d'Edinburgh, STOUT PORTER de Londres, de Byass. Brandy de Hennessy, RHUM de la Jamaïque, Whisky d'Irlande et Whisky d'Ecosse ; Vieux PORTO et SHERRY.

JOHN TURPIN, importateur, Au No 158 de la rue de la Commune.

Demande de Monnaie.

On demande [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Compagnie d'Assurance Mutuelle. État de la Compagnie [illegible]

CHAS. BRIGGS, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

F. CHAS. COUVILLIER, Notaire Public.

CHAS. BRIGGS, Président. ANT. CARRIÈRE, Vice-Président.

P. MARCHAND, PHARMACIEN, (Successeur de M. LEBRIX) COIN MARAIS ET ST-PHILIPPE.

JULES MOSSY, NOTAIRE PUBLIC.

GANTS JOUVIN. Chemises Françaises. CHEZ LION & PINSARD, 151 et 153.....Rue du Canal....151 et 153.

MARCHANDISES SECHES à bon marché, Venant des Encans de New-York. —CHEZ— TURCOTTE & LAROSE.

Nouvelles Marchandises DE PRINTEMPS CHEZ GUÉBLE & NIPPERT, 127......RUE DU CANAL......127

REÇU par le steamer Chrysolite, de Liverpool, un complet assortiment de GANTS DE PEAU DE TOUS GENRES.

GUÉBLE & NIPPERT.

De quel fil vous servez-vous ?

LE FIL DE COTON LONGUE SOIE DE WILLISTON

Le meilleur des fils.

Agence pour la vente du Whiskey de Cincinnati.

BEVAN, MASON & CO., Aux Nos 111 et 113 de la rue Poydras.

Marchandises de Printemps.

C. LAZARD. No 730, Vieille-Levée.

Demande de Barils à Huile de Charbon.

J. M. O'CONNER, Secrétaire.

HENRY TRICOU. EUGENE BOISSEAU.

TRICOU & BOISSEAU, 88 - - Common St. - - 88

CHAPEAUX.

SUCCURSALE SUD-OUEST DE LA Compagnie Knickerbocker D'ASSURANCE SUR LA VIE De New-York.

GAINES & DUCROS, Directeurs.

Avis aux bons Fumeurs. GRAND CHOIX DE CIGARES

C. J. LEVERICH.

A. F. McLAIN, D. M. Chirurgien-Dentiste.

Une occasion rare.

J. M. HOYLE.

McINTYRE & APPLEGATE, PLOMBIERS.

Nouveau Magasin. AU BON MARCHÉ !

Livres de droit.

E. F. SISKRON.

A Vendre.

A Vendre,

A vendre,

A vendre ou à louer, à Mandeville,

Maison à louer

Burgundy Port.

T. BAILLY BLANCHARD, Jr.

J. R. VANHORN & CO.

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store.

GUANO PELICAN.

A. D. GULLETT.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS,

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE.

Fire Works : ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

NORMAN & REISS, Seuls Agents.

COW PEAS! COW PEAS!

1500 boisseaux de FÈVES de la Caroline. A vendre par P. E. DURAND, No. 67, rue Vieille-Levée.

Vor. HEBERT & Cie, 58, RUE DE CHARTRES, Coin Bienville, Librairie Française, SEULS AGENTS DIRECTS DE : L'ILLUSTRATION, du MONDE ILLUSTRÉ, de la REVUE DES DEUX MONDES, des MODES PARISIENNES, ainsi que de TOUTES les publications françaises de MÉDECINE, de LITTÉRATURE, de SCIENCES, d'ARTS, de MODES, etc., etc.

Articles pour Bureaux. Papiers peints.

AVIS. Mme. Vve. C. SAUSSAYE.

F. Curet,

Prêt d'Argent,

A. COUTIN, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR, Au No 30 de la rue des Magasins.

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,

Un assortiment considérable et des mieux choisis,

MULLS SUISSES

J. G. LINGHAM & CO.

Redmond B. Mimmie,

C. F. HOLLE & CO., Négociants Commissionnaires

Lager Beer de Cincinnati.

JULIUS LOEFFLER, POSEUR DE MARCHAND.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

SOIERIES CHINOISES ET JAPONAISES.

Agent réussi à acheter tout le stock de Soieries importées par la barque LAWRENCE, directement de Hong-Kong, nous invitons les acheteurs à venir examiner ces étoffes rares.

D. H. HOLMES, 155......RUE DU CANAL......155 —ET— 15......RUE BOURBON......15

NATTES INDIENNES Véritables.

LAWRENCE, Meilleures Nattes De Canton. Aux Prix les plus réduits. A une très légère augmentation sur le prix d'achat.

D. H. HOLMES

Banque d'Epargne de la Nouvelle Orléans.

Crescent City Live Stock Landing —AND— Slaughterhouse Company.

C. CAVAROC, Président. PAUL ESTEBEN. WM. FAGAN. J. T. AYCOCK. LOUIS RUCH. J. F. SOUÉDE. WM. MAYLHIE. E. BEAURAY. J. GITZINGER.

Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nouvelle-Orléans. CAPITAL..................$500,000.

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire, CONTRE L'INCENDIE.

Capital..................$4,000,000 en or.

AYANT reçu d'Angleterre des instructions qui étendent de beaucoup les limites prescrites à cette Agence, je suis prêt à assurer, contre l'incendie, aux taux les plus bas, toute espèce de marchandises, les articles de ménage et les bâtisses. La réduction (rabais) habituelle sera accordée aux assurés.

Directeurs à la Nlle-Orléans, MM. J. F. SCHRODER, S. HAYWARD, C. H. SLOCOMB. R. G. McGAROVE, Agent général, Bureaux, No. 46 de la rue Baronne.

Association pour l'Assurance de la Vie en Amérique. Département de la Louisiane et du Texas, Au No 48 de la rue Carondelet.

L'ELECTION annuelle de président, vice-président et d'un Board de treize directeurs de ce Département aura lieu, à ses bureaux, le LUNDI, 3 avril 1871, de 11 heures et demie du matin à 3 heures de l'après-midi. SAML. FLOWER, secrétaire.

Banque de la Nouvelle-Orléans. Nlle Orléans, 2 mars 1871.

AVIS est donné aux actionnaires de la Banque de la Nouvelle Orléans qu'une assemblée générale aura lieu le 3 avril 1871, pour les consulter sur la question de savoir s'il convient de changer la dite banque en une banque nationale, sous la loi connue sous le nom de "National Currency Act." M. AUGUSTIN, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat, à la Nouvelle Orléans. Nlle-Orléans 21 février 1871.

CHAS L. C. DUPUY, Caissier.

Compagnie d'Assurance [illegible]

J. R. CRAWFORD, Secrétaire.

O. L. LAUGLAND.

Compagnie du Gaz Hydro-Carbonique de la Nouvelle-Orléans.